



## Changement de jour de repos

Par **romluc**, le **13/05/2013** à **21:05**

Merci de votre reponse.par contre j'ai regarde mon avenant de contrat ou est specifie"que pour l'organisation du travail le jour de repos et le planning pourront etre exceptionnellement modifies en fonction des imperatifsde l'entreprise,ces modifications constituant un simple changement des conditions de travail." Qu'en pensez vous a t il le droit de me changer definitivement mon jour de repos ? Sachant que c'est pour le donner a une salariee qui a repris a 20h suite a un arret maladie.cordialement romluc